

Diminution du trafic routier aux heures de pointe

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Il est difficile d'ignorer les problèmes liés à la surcharge du trafic routier aux heures de pointe dans le canton du Jura. Des tunnels de l'A16 aux villages frontaliers, les tubes s'engorgent et les villageois-es subissent. Urgence climatique oblige, la réalisation d'un second tube praticable dans les tunnels du Mont-Russelin et du Mont-Terri n'est à notre sens pas envisageable. Le trafic routier doit donc drastiquement diminuer.

Il existe plusieurs moyens de désengorger les routes jurassiennes aux heures de pointe : d'une part en facilitant l'accès aux transports publics pour les travailleur-euses, afin qu'ils constituent une alternative nettement concurrentielle, voire avantageuse par rapport à la voiture ; d'autre part en créant des zones de covoiturage dans les zones frontalières afin de diminuer le nombre de véhicules en circulation. La mise en corrélation de ces deux pratiques constituerait une solution idéale.

Effective depuis le 12 décembre 2021, l'augmentation de l'offre en transports publics accompagnant la mise en service du nouveau réseau de bus jurassien, notamment au niveau de l'agglomération de Delémont grâce à la desserte de la zone d'activité de la Communance, participera à ce transfert modal et nous le saluons.

L'avenir nous dira si cette augmentation de la part modale des transports publics porte ses fruits. Il nous semble toutefois que ce changement ne pourra pas être réalisé à satisfaction sans une incitation active du Canton pour changer les habitudes des usager-ères.

Ainsi, nous prions le Gouvernement d'examiner différentes possibilités visant à augmenter la part modale en faveur des transports publics, notamment lors des heures de pointe, en collaboration avec les communes et les entreprises concernées :

- **en créant une campagne d'incitation à utiliser les transports publics et en continuant de développer ces derniers sur les parcours les plus utilisés aux heures de pointe ;**
- **en proposant des abonnements avantageux pour les utilisateur-trices sur ces mêmes parcours, sous la forme par exemple d'un abonnement « jours ouvrables » valable dans la zone tarifaire « Vagabond » (sous réserve de la réalisation du postulat n°1306a « Un transport public gratuit sur le territoire jurassien ») ;**
- **en mettant en place des aires de covoiturage, notamment dans les zones frontalières, et une politique d'incitation à utiliser cette option ;**
- **par toute autre mesure jugée appropriée.**

Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)

- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Intervention déposée officiellement le 16 février 2022

Documents annexés